



Dispositif saisonnier "vagues de froid"

Recensement des personnes âgées et handicapées résidant à leur domicile.

Si vous êtes dans cette situation, si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire enregistrer auprès de la Mairie, par téléphone ou mail.

Ce recensement permettra de guider l'action des services opérationnels, sanitaires et sociaux en cas de vague de froid.

Soyez aussi vigilants sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, qui augmente en période hivernale, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Chaque année, en France, ce gaz est responsable d'une centaine de décès.

Les dangers du monoxyde de carbone.